

L'AVEVENTURE

III - OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

1° - Informer les adhérents du partenariat en communiquant par mail à ses adhérents et en affichant dans ses locaux, si existant, l'affichette d'information de partenariat des magasins l'Aventure.

2° - Ajouter le lien du site www.laventure.fr sur son site internet, si existant.

3° - S'assurer que le matériel et les équipements bénéficiant d'un prix spécial partenaire, si achetés, soient exclusivement réservés à une utilisation collective au sein du club ou pour le ou la présidente du club.

IV - DURÉE DE LA CONVENTION (à remplir par l'Aventure)

Le présent partenariat conclu entre la la société L'Aventure Family et le partenaire débutera le 05/12/17, sans remarques de l'une ou l'autre des parties, il sera renouvelé à son terme le 31/08/18 pour une année supplémentaire et ainsi de suite.

Lors du renouvellement pour l'année de partenariat suivante les adhérents inscrits à la fiche client du club seront effacés, ils/elles seront a nouveau enregistrés lors de leurs premier achat de l'année de partenariat suivante, simplement en présentant leurs carte d'adhérent ou licence de l'année en cours.

V - RÉSILIATION

Chacune des parties pourra résilier la convention, de plein droit, à tout moment et sans préavis, au cas où l'autre partie manquerait gravement à ses obligations contractuelles. Cette résiliation devra être précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet durant 30 jours calendaires.

VI - MODIFICATIONS

À la demande de l'une ou l'autre partie, des modifications pourront être apportées à la présente convention après un accord écrit entre les parties.

VII : CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord express et écrit de l'autre partie.

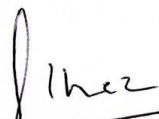
VIII : LITIGES

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différent éventuel qui pourrait résulter de la présente convention.

Fait à La Moutonne le 05/12/17 en deux exemplaires originaux.

SARL Aventure Family

Président(e) du club Partenaire


Romain LHEZ

